



265

NUMÉRO

Lundi 14 mai 2007

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN 2007

RAPPORTEUR :
PHILIPPE LE CLÉZIO
AU NOM
DE LA SECTION DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET DE
LA CONJONCTURE

**Assemblée Plénière
des 15 et 16 mai 2007**

Le contexte dans lequel notre assemblée est appelée à s'exprimer sur la conjoncture économique et sociale est à bien des égards singulier : d'abord les échéances électorales importantes marquant le premier semestre 2007 fournissent opportunément l'occasion de mettre à plat les problèmes auxquels doit faire face notre pays et de tracer des perspectives ; ensuite, parce que le niveau toujours élevé de la croissance mondiale masque de moins en moins les menaces financières, écologiques, sociales et même politiques pesant sur sa pérennité ; enfin, parce qu'au moment précis où l'on célèbre les cinquante ans du Traité de Rome, le projet européen semble dans l'incapacité de franchir une nouvelle étape, l'Union à 27 ne parvenant pas à exploiter toutes les potentialités économiques et sociales de l'intégration.

À l'évidence, la situation économique et sociale de la France à la mi-2007 ne saurait satisfaire quiconque aspire à faire cohabiter, dans notre pays, la qualité de la vie et la cohésion sociale, la prospérité économique et la solidarité. Sur les trois dimensions indissociables du développement durable, pour le Conseil économique et social, des avancées sont possibles, sous réserve d'engagements rapides et déterminés, c'est-à-dire de volonté politique. Ce projet d'avis définit des pistes d'action de nature à faciliter la conciliation, par la politique économique et sociale, des fondements quantitatifs et qualitatifs du développement. Celles-ci s'articulent autour des axes suivants :

- intégrer systématiquement les préoccupations environnementales dans nos raisonnements économiques et sociaux ;
- mettre en valeur toutes les potentialités de notre pays grâce à une politique économique favorable à la croissance et orientée vers la création d'emplois de qualité ;
- inscrire l'accroissement du bien-être de tous comme but ultime de l'activité économique.

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 15 et 16 mai 2007

L'avis annuel de notre assemblée sur la conjoncture économique et sociale est rendu dans un contexte marqué en France par deux échéances électorales importantes qui invitent logiquement la représentation de la société civile à une mise à plat des problèmes que rencontre notre pays. Une croissance médiocre, inférieure à celle de ses principaux partenaires européens, et une cohésion sociale dégradée en sont les principaux révélateurs.

Affronter cette situation suppose assurément d'accroître le potentiel de croissance de notre économie. Des investissements massifs sont à cet égard nécessaires dans les domaines de la recherche et de la formation et les potentialités des secteurs d'activité en devenir doivent être pleinement exploitées. Mais plus que jamais ces efforts doivent s'inscrire dans la perspective d'un développement durable qui concilie les dimensions économique, sociale et environnementale. Les plus récents travaux sur le réchauffement climatique ne laissent plus de place au doute quant aux risques qu'il fait courir à l'humanité. Faire évoluer, rapidement et à l'échelle du monde, les modes de production et de consommation est certes une contrainte mais aussi une perspective de développement d'activités nouvelles et de création d'emplois.

Les initiatives européennes dans ce domaine ne peuvent cependant occulter l'incapacité des vingt-sept à surmonter leurs difficultés à faire face ensemble aux menaces qui pèsent sur la pérennité du modèle social européen. Notre assemblée s'inquiète de la tentation du « chacun pour soi » et renouvelle ici son choix d'une relance européenne par la définition de politiques communes et de projets structurants assortis d'une réforme de leur financement. Dans un contexte toujours plus mondialisé, c'est une condition nécessaire, sinon suffisante, d'une croissance plus forte et d'un progrès social partagé en Europe.

Ces considérations conduisent le Conseil économique et social à formuler les recommandations suivantes.

I – Intégrer systématiquement les préoccupations environnementales dans nos raisonnements économiques et sociaux

Notre assemblée soutient les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Dans cette perspective, **elle considère essentielle la réforme du marché des quotas d'émission de CO₂** afin que le cours du carbone constitue une réelle incitation à investir dans des modes de production plus respectueux de l'environnement et la recherche de solutions nouvelles et viables économiquement.

L'Union se doit par ailleurs d'aborder la question des effets de sa politique volontariste sur la compétitivité de son économie en étudiant **la création d'une taxe sur les importations en provenance des pays non coopératifs afin d'inciter ces derniers à s'impliquer davantage**. Son produit pourrait

constituer une **ressource propre du budget européen**. La situation des pays émergents devrait être prise en considération au travers de transferts contrôlés de technologie.

L'accent doit aussi être mis sur la maîtrise de la demande d'énergie, en particulier dans le bâtiment et les transports, en trouvant le bon dosage entre les mesures incitatives, les signaux-prix au travers de la fiscalité écologique et la réglementation. Des décisions doivent être prises rapidement pour améliorer la connaissance des modèles de construction limitant la consommation d'énergie et des dispositifs d'aide. S'agissant des transports, notre assemblée estime opportun **d'étudier la substitution d'une taxe progressive en fonction des émissions de CO₂ à tout ou partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers**. Dans une perspective de moyen terme, **une politique ambitieuse d'aménagement du territoire, incluant une offre accrue de transports en commun, doit être rapidement arrêtée afin de tenir compte du renchérissement du coût du transport dans la répartition spatiale des activités**.

Dans ce contexte, les entreprises doivent savoir saisir les opportunités qui s'offrent à elles pour conquérir de nouveaux marchés, les pouvoirs publics ayant un rôle d'accompagnement essentiel à jouer vis-à-vis des plus petites d'entre elles.

II - La politique économique doit permettre de mettre en valeur toutes les potentialités de la France

- **Donner clairement la priorité à l'emploi**

Les perspectives de croissance pour 2007 (autour de 2 %) confirment les tendances observées ces dernières années : une consommation des ménages relativement soutenue mais des investissements des entreprises en-deçà de leur potentiel et surtout un déficit important du commerce extérieur qu'expliquent largement l'augmentation du prix du pétrole (hors énergie, la balance est excédentaire grâce aux échanges agroalimentaires) et la forte appréciation de l'euro. Mais le solde industriel s'est encore dégradé en 2006 en raison de handicaps plus structurels.

Améliorer la situation de l'emploi exige en premier lieu **la construction d'un cercle vertueux entre progrès de productivité et créations d'emplois** qui suppose d'améliorer à la fois la qualification des personnes et celle des emplois, une croissance suffisante et une répartition de ses fruits appropriée. L'amélioration de la productivité passe par la mise en œuvre d'innovations techniques et organisationnelles, s'appuyant en particulier sur les résultats de la recherche-développement. Elle implique des **investissements massifs, matériels et immatériels**, qui supposent des financements suffisants, pour franchir à nouveau la « frontière technologique » et la **conduite d'une politique industrielle résolue**.

Un second champ doit être privilégié : outre ceux directement concernés par la lutte contre le **réchauffement climatique** et ceux du **bâtiment** qu'impose la pénurie de logements accessibles, celui des **services à la personne** offre des perspectives importantes liées tout à la fois au vieillissement de la population et à ce qui constitue un atout majeur de la France pour l'avenir, la forte hausse des naissances qu'elle connaît depuis plusieurs années.

Ces perspectives conduisent à préconiser une **évaluation approfondie et le réexamen des aides publiques accordées aux entreprises et en faveur de l'emploi** pour en assurer une meilleure visibilité et les orienter vers les secteurs potentiellement créateurs d'emplois.

Un large consensus existe également pour que soient abordées globalement les questions relatives à l'emploi et au chômage au travers du concept de **sécurisation des parcours professionnels**. Une concertation doit être lancée au plus vite avec les partenaires sociaux pour faire avancer de concert sécurité et flexibilité au service de l'emploi.

- **Réduire la dette publique**

Tout en demeurant inférieur, relativement au PIB, à celui de la zone euro, **le niveau de la dette française est d'autant plus préoccupant que sa caractéristique principale est de ne pas être la conséquence d'un engagement déterminé pour préparer l'avenir**. En témoigne de manière évidente la stagnation de notre effort en matière de recherche et l'état de nos universités. Sa charge annuelle atteint désormais un seuil qui obère les marges de manœuvre afin de procéder aux investissements nécessaires pour élever notre potentiel de croissance et engager notre pays sur la voie d'un développement durable et solidaire. Notre assemblée considère **qu'il doit être remédié à cette situation tout en tenant compte des besoins criants qui doivent être satisfaits en matière de logement et d'exclusion**. L'amélioration de l'efficacité budgétaire et l'arrêt de la baisse des ressources de l'État doivent permettre d'atteindre l'objectif ambitieux mais réaliste de **baisser d'un point par an le poids de la dette dans le PIB au cours de la prochaine législature**.

La persistance de déficits importants de la quasi-totalité des régimes de la Sécurité sociale exige, au-delà du paiement des dettes de l'État, des mesures plus immédiates pour retrouver l'équilibre, tant en termes de maîtrise des dépenses que de niveau des ressources.

- **Une véritable gouvernance européenne fait défaut**

Alors que les risques d'escalade d'une concurrence fiscale et sociale au sein de l'Union sont réels, jamais la définition d'une stratégie européenne commune pour affronter la mondialisation n'a été aussi nécessaire.

Un nouvel élan pour l'Europe sociale est indispensable et la présidence française de l'Union en 2008 fournit à la France l'occasion de **redonner sens au projet européen** en prenant des **initiatives en faveur de projets structurants** dans les domaines-clés de l'économie de la connaissance, de l'environnement et de l'énergie. La **réforme du budget** doit apporter aux autorités politiques de l'Union les moyens **d'impulser de nouvelles politiques communes**.

Notre assemblée estime par ailleurs souhaitable, à terme rapproché, **l'unification des bases d'imposition et l'établissement de taux uniques des impôts auxquels sont soumises les entreprises**. La France et l'Allemagne, qui ont désormais des taux effectifs d'impôt sur les sociétés voisins compte tenu des différences d'assiette, pourraient amorcer ce rapprochement.

III - Une croissance économique au service de l'amélioration du bien-être de tous

- **Améliorer la statistique publique**

Des données font gravement défaut dans des domaines essentiels pour l'analyse de la conjoncture. C'est notamment le cas de la connaissance du tissu économique, en particulier des PME, et du suivi des entreprises nouvellement créées. **Des statistiques fiables sont indispensables pour établir un diagnostic pertinent sur les performances de notre économie**. L'analyse économique générale nécessite également un net **progrès de l'information statistique relative aux administrations publiques** permettant en particulier l'évaluation de leur efficacité.

Il est vain de rechercher une « bonne mesure du chômage » à substituer à la définition du Bureau international du travail. L'important est plutôt **d'établir une batterie d'indicateurs cohérents entre eux** permettant de mesurer les degrés et les formes de sous-utilisation des capacités de travail disponibles. Une autre priorité consiste à **améliorer la connaissance de ces catégories intermédiaires entre emploi et chômage** qui peuvent correspondre à des trajectoires d'accès à l'emploi stable mais qui n'engendrent souvent que la précarité.

La persistance d'un décalage entre l'évolution des prix à la consommation et sa perception par les ménages est d'abord liée au fait que leurs budgets sont de plus en plus contraints par des dépenses contractuelles. Il serait utile de compléter les indicateurs existants par **un indice relatif au pouvoir d'achat hors dépenses préengagées**. De même, des travaux pourraient être engagés par l'INSEE pour **tenir compte de l'effet qualité**.

On ne dispose que d'une **vision réduite des inégalités de ressources** en raison d'une sous-estimation chronique des revenus dans la partie haute de la distribution et du niveau de vie des propriétaires de leur logement, mais aussi de la non-prise en compte des revenus des populations sans résidence fixe. **Un groupe de travail du CNIS a avancé des propositions qui mériteraient d'être prises en compte**, parmi lesquelles l'élargissement du revenu monétaire à travers la notion de loyer imputé, la production domestique et la valorisation monétaire des consommations de services publics individualisables tels que l'éducation et la santé.

- **Dynamiser les négociations sociales**

La loi du 31 janvier 2007 qui prévoit que le gouvernement doit désormais laisser les syndicats et le patronat négocier avant de légiférer en matière de droit du travail a ouvert une voie de rénovation du dialogue social. **Notre assemblée souhaite que cette loi soit rapidement complétée par des dispositions organisant ce dialogue.**

Il convient par ailleurs d'**initier un processus de discussions permettant l'établissement d'un diagnostic concerté de la situation en matière d'emploi et de revenus pour conduire la puissance publique à jouer son rôle de régulateur. Son objectif doit consister à soutenir la création de richesse et à rechercher une plus grande équité dans sa répartition.**

- **Engager une action déterminée contre la précarité et la pauvreté**

La lutte contre la précarité et la pauvreté suppose la mobilisation de nombreuses politiques publiques. **Des actes sont nécessaires à court terme dans les domaines de la couverture complémentaire santé, du logement et des transports.** En particulier, le droit au logement opposable doit, afin de devenir effectif pour tous, s'accompagner de la construction des 900 000 logements économiquement accessibles qui font défaut dans notre pays et d'une réévaluation des aides.

La nécessité d'une revalorisation significative des minima sociaux, dont le pouvoir d'achat stagne depuis quinze ans ne devrait pas empêcher la **mise à l'étude rapide de la proposition de Revenu de solidarité active (RSA)** consistant à ce que chaque heure travaillée se traduise par une baisse des prestations inférieure à ce que rapporte le travail.

Assemblée plénière des 15 et 16 mai 2007

Philippe LE CLÉZIO

- Né le 2 février 1955 au Mans (Sarthe)

Fonctions au Conseil économique et social

- Membre du groupe de la CFDT ;
- Membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture ;
- Vice-président de la section des Finances
- Rapporteur de l'avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*

Activités professionnelles

- Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Fonctions à la CFDT

- Secrétaire confédéral chargé du financement de la protection sociale et de la fiscalité ;
- De 1989 à 2003, secrétaire général de la fédération CFDT des finances et affaires économiques.